

Chèque Finances Famille - Liste des positions administratives

Pour bénéficier du Chèque Famille Finances, les agents du MEFSIN doivent être en poste en métropole (ou domiciliés en métropole pour les agents retraités) et être dans une des positions suivantes :

- fonctionnaire titulaire ou stagiaire en activité, exerçant ses fonctions dans un service du MEFSIN ;
- fonctionnaire titulaire ou stagiaire du MEFSIN, mis à disposition ;
- fonctionnaire retraité du MEFSIN ou son conjoint bénéficiaire de la pension de réversion ;
- fonctionnaire d'autres administrations faisant l'objet d'un détachement au sein du MEFSIN ;
- en situation de handicap, recruté en qualité d'agent contractuel au sein du MEFSIN, en application du décret 95-979 du 25 août 1995, après leur période d'essai ou de formation initiale ;
- contractuel de droit public en activité au sein du MEFSIN, titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée, ou titulaire d'un ou de plusieurs contrats de travail à durée déterminée, totalisant une présence ininterrompue d'au moins un an au moment de la demande ;
- contractuel de droit privé en activité dans les associations (ALPAF, EPAF, AGRAF), titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée, dès la fin de leur période probatoire ou d'essai.

La situation administrative de l'agent est appréciée à la date de la demande.

Extrait de la notice d'information sur le dispositif Chèque Famille Finances.